

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 100, printemps 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/15657ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (2004). Avis et prises de position. *Continuité*, (100), 56–58.



QUEL SORT POUR L'ANCIEN QUEBEC SKATING CLUB ?



Construit en 1929-1930, l'édifice sis au 650, avenue Wilfrid-Laurier a accueilli tour à tour le Quebec Skating Club, le Club des employés civils et le YMCA. En octobre 2002, l'édifice a été acquis par l'entreprise Cogirès inc., représentée par Alain Girard. L'objectif de cette acquisition est d'agrandir l'Hôtel Château Laurier, d'en faire un hôtel cinq étoiles ou encore des unités résidentielles de type condominiums de luxe, puis de construire un stationnement souterrain qui réponde aux besoins de ce complexe hôtelier.

Le Conseil des monuments et sites du Québec s'est intéressé à ce dossier puisque le bâtiment est situé dans un lieu névralgique de la ville de Québec. À proximité du Manège militaire et de la place George-V, ce bâtiment a toujours eu un rôle significatif sur

les plans social et culturel. L'avenue Wilfrid-Laurier, quant à elle, possède une trame urbaine d'une qualité indéniable et le bâtiment s'y insère d'une façon particulière. Le comité Avis et prises de position de l'Est du CMSQ a formulé trois recommandations à la Ville de Québec et au promoteur, soit que l'on conserve le corps avant du bâtiment existant, et non uniquement sa façade, que la Ville impose une hauteur maximale pour le nouveau bâtiment construit afin de ne pas modifier les vues sur la Grande Allée et, enfin, le CMSQ marque sa préférence pour qu'une portion de l'édifice agrandi comporte une vocation résidentielle afin de rétablir l'équilibre des usages dans ce secteur maintenant très commercial et touristique.

Selon le CMSQ, le corps central d'origine du bâtiment,

d'une qualité architecturale indéniable, pourrait être conservé et réutilisé dans un nouveau développement. Son apport à la qualité globale du milieu serait ainsi préservé. D'autre part, les ajouts au bâtiment, réalisés dans les années 1970 et notamment constitués d'un gymnase qui occupe la partie arrière de la parcelle,

Aussi, l'accessibilité d'un stationnement souterrain permettrait de libérer le champ visuel encombré par des espaces de stationnement dans la rue en bordure du parc des Champs-de-Bataille.

Quant au façadisme encore envisagé ici, le CMSQ s'est plusieurs fois prononcé contre cette pratique : conserver la façade d'un bâtiment et en démolir le corps enlève tout sens au patrimoine bâti.

Le projet est toujours à l'étude et le CMSQ le suivra de près.

L'édifice sis au 650, avenue Wilfrid-Laurier.

Photos : Martin Dubois



pourraient avantageusement être démolis. Toute nouvelle vocation semble en effet hasardeuse car ces ajouts sont sans fenestration et ont un corps de bâti trop épais.

Quelques éléments du projet hôtelier sont par ailleurs fort intéressants ; par exemple, l'idée d'aménager un jardin dans la cour de l'hôtel. Cet ajout contribuerait à restaurer le tissu urbain du secteur en offrant un équilibre entre espace bâti et espace vert.

Prolongement de l'autoroute du Vallon

Sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) se déroulait jusqu'au 12 mars dernier une période d'information et de consultation publiques sur le projet de prolongement de l'autoroute du Vallon vers le nord. Ce prolongement, qui pénétrera dans les quartiers Lebourgneuf et Neufchâtel, prendra la forme d'un boulevard urbain à quatre voies de circulation auxquelles pourraient s'ajouter deux voies réservées au transport en commun si la demande le justifie. Long de 5,5 kilomètres, le nouveau tracé traverserait la forêt de l'Éscarpement, un espace vert de qualité qui abrite de nombreuses espèces fauniques et floristiques maintenant menacées par un tel projet.

Le ministère des Transports et la Ville de Québec, les promoteurs du projet, prévoient des mesures d'atténuation des répercussions négatives engendrées par ce développement. En plus des aménagements paysagers, des trottoirs et des pistes cyclables, on prévoit maintenir un couvert végétal dans le parc de l'Éscarpement, mettre en place une zone tampon de part et d'autre de la rivière Berger et planter des végétaux sur le terre-plein central et de chaque côté du boulevard.

Le comité Avis et prises de position de l'Est du CMSQ estime que l'étude d'impact sur l'environnement déposée par les instances publiques a été réalisée avec l'objectif évident de répondre au développement urbain du secteur Lebourgneuf, sans considérer les effets de l'étalement urbain. Les impacts environnementaux réels d'un tel projet pour le secteur semblent avoir été minimisés au profit du développement.



La forêt de l'Éscarpement, menacée par le projet de prolongement de l'autoroute du Vallon vers le nord.

Photo : Comité de protection de l'environnement de Québec (COPREQ)

Dans ce dossier, le CMSQ souhaite que des mesures soient prises pour freiner l'étalement urbain et il enjoint le ministre de l'Environnement, monsieur Thomas J. Mulcair, de créer une aire de protection autour du parc de l'Éscarpement afin d'en assurer la préservation.

LE HAVRE DE MONTRÉAL

Le Havre se situe au sud de l'île de Montréal, entre les ponts Champlain et Jacques-Cartier. Un organisme à but non lucratif se consacre à sa mise en valeur, la Société du Havre de Montréal, issue du Sommet de Montréal de 2002. Elle prépare depuis 2003 une version préliminaire du *Plan directeur d'aménagement du Havre de Montréal*, qui relatera l'histoire du secteur au cours des 20 dernières années et proposera une vision de son développement pour le quart de siècle à venir. Afin d'enrichir sa réflexion, l'organisme organisait l'automne dernier quatre journées de concertation. S'y sont exprimés des représentants du monde des affaires, des commerçants



Les liens entre le Havre et le canal de Lachine sont à l'étude.

Photo : Linda Turgeon

et résidents du secteur, des universitaires et différents organismes, dont le Conseil des monuments et sites du Québec.

Depuis 20 ans, le Havre et ses environs ont connu un déploiement majeur dans l'économie montréalaise. Plus d'un milliard de dollars d'investis-

sements publics ont transformé le secteur en pôle d'activités et en moteur de développement économique et social. La Société du Havre de Montréal attribue cet essor à quatre grandes réalisations : la renaissance de l'habitat dans le Vieux-Montréal et la réhabilitation des faubourgs (Faubourg Québec, Faubourg des Récollets) ; le réaménagement du Vieux-Port et du Parc Jean-Drapeau ; la réouverture du canal de Lachine ; la création de la Cité du multimédia et du Quartier international. Ces projets ont déjà beaucoup contribué au développement de ce secteur, et la Société du Havre pense qu'il faut planifier la suite. Elle suggère à cette fin que les diverses



L'avenir du secteur portuaire de Montréal est-il récréotouristique, industriel ou mixte ?

Photo : Linda Turgeon

interventions sur ce territoire et ceux qui l'avoisinent s'inscrivent dans une vision d'ensemble afin que la ville se développe vers le Saint-Laurent plutôt que vers le mont Royal. Les aménagements futurs devraient également corriger les fractures urbaines que constituent les voies ferrées et les autoroutes Bonaventure et Ville-Marie, car elles ceinturent le Havre et l'isolent du reste de la ville.

Des choix s'imposent. La Société du Havre de Montréal a identifié six axes qui permettront de développer ce territoire : favoriser un habitat urbain de qualité et des services associés à la vie de quartier; consolider la position du Havre comme pôle d'attraction récréoculturel et touristique international; protéger les activités industrio-portuaires du Havre si ces activités sont économiquement justifiées;

implanter un système efficace de transport collectif, prémisses au développement de l'habitat urbain et récréoculturel; transformer les axes routiers Bonaventure et Ville-Marie de manière à améliorer les secteurs riverains et à désenclaver le Vieux-Montréal; finalement, faciliter l'accès au fleuve et à ses berges.

Le Conseil des monuments et sites du Québec trouve fort intéressante l'initiative de poursuivre le développement concerté du Havre. Toutefois, plusieurs questions se posent sur la place du patrimoine dans cette planification. Pour l'instant, peu d'indices laissent croire que l'on tablera sur l'important patrimoine bâti, paysager et archéologique de ce territoire. La Société du Havre entend s'assurer que le patrimoine industriel du secteur soit non seulement préservé, mais aussi mis en valeur dans les projets futurs. Il semble toutefois que le potentiel du lieu mérite plus. Trop

souvent ignorées, ses richesses patrimoniales sont pourtant dignes d'attention, d'autant qu'elles peuvent mener à un nouvel axe touristique d'envergure internationale.

Plusieurs études et inventaires sur la mise en valeur du Havre se sont succédé au fil des ans, mais cela reste fragmentaire. Il faudrait les compléter pour aboutir à un projet de développement tenant compte de la nature même du site. Le CMSQ juge que l'on ne pourra prendre une décision éclairée que si l'on dispose d'inventaires pour tous les bâtiments patrimoniaux et les sites à potentiel archéologique élevé, sans oublier l'inventaire des paysages, points de vue et aspects riverains d'importance. Le CMSQ considère qu'il faut aussi intégrer la vie maritime aux futures activités du territoire puisque le fleuve y est omniprésent.



La pérennité et la mise en valeur du Silo n° 5, un des enjeux du développement du Havre de Montréal.

Photo : François Rivard

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Belisle, historien de l'art; Isabelle Bouchard, consultante en patrimoine; Isabelle Brosseau, étudiante; Susan Bronson, architecte; Claire Garon, gestionnaire en environnement; Michel Prévost, archiviste; Caroline Tanguay, consultante en patrimoine.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Daniel Bouchard, avocat; Fabienne Dornic, architecte stagiaire; Martin Dubois, consultant en patrimoine; Pierre Laroche, professeur en architecture; Anne Vallières, architecte.

POUR INFORMATION :

Agente de liaison
Comité APP, région de l'Ouest du Québec:
École d'architecture, Faculté d'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128, succ. Centre-Ville, local 2006, Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél.: (514) 343-7413
Téloc.: (514) 343-2042
Courriel: cmsq@cmsq.qc.ca

Agente de liaison
Comité APP, région de l'Est du Québec:
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6
Tél.: (418) 647-4347
ou 1 800 494-4347
Téloc.: (418) 647-6483
Courriel: cmsq@cmsq.qc.ca